

Solidarités

Montpellier, le 13 janvier 2025

Violences intrafamiliales : un Département engagé et volontariste au-delà de ses compétences obligatoires

Le Département de l'Hérault est pleinement engagé, et de manière volontariste, en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants. Face à la hausse du nombre de victimes, et malgré le désengagement budgétaire de l'Etat, le Département a fait le choix de mettre en place des actions supplémentaires pour un montant annuel de plus de 470 000 euros en 2023.

Le Département a fait le choix de mener une politique volontariste, aux côtés de l'Etat, en matière de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants. Depuis 2021, il a pris en charge **1 347 femmes isolées avec ou sans enfants**, consacrant au total en 4 ans **plus de 12 millions d'euros**, dont plus de **10 % devraient être pris en charge par l'Etat** et ne le sont pas.

En novembre dernier, **le Président Kléber Mesquida s'inquiétait de ce désengagement de l'Etat dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants** qui impose, au Département de l'Hérault, aux communes et aux intercommunalités, d'assumer financièrement cette responsabilité et risque d'engendrer des conséquences dramatiques pour les victimes.

Malgré le coût élevé supporté par le Département, et au regard de la recrudescence des phénomènes de violence dans l'Hérault, **le Département a pris la décision de pérenniser les missions des 6 intervenantes sociales en commissariat et en gendarmerie (ISCG)** malgré le désengagement de l'Etat. Il continuera néanmoins à demander le remboursement intégral à l'Etat.

Un Département engagé contre les violences intrafamiliales

Chef de file des solidarités départementales, le Département a l'obligation de contribuer aux dispositifs de mise à l'abri et d'hébergement d'urgence des femmes et enfants de moins de trois ans, notamment quand ils sont victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Il lui incombe ainsi la **prise en charge des femmes**

Service presse Département Hérault

Eléonore AVENET 04 67 67 67 23 – 07 70 00 69 38

Florence BALDIT 04 67 67 49 04 – 06 46 12 70 09

actu@herault.fr

enceintes et mères isolées avec leurs enfants de moins de 3 ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique, notamment parce qu'elles sont sans domicile.

A travers le protocole de 2017, conclu entre le Président du Département et le Préfet, les femmes victimes de violences conjugales peuvent être **prises en charge pour une durée maximale de 15 jours** par le Département, en complémentarité de la compétence de l'Etat qui doit rechercher une solution adaptée à la situation de ces personnes dans ce délai.

Plusieurs actions ont été mises en place sur le territoire héraultais pour répondre aux besoins de ces femmes isolées et des victimes de violences intrafamiliales :

→ **L'hébergement en structures** pour un montant total de **793 964 € par an** :

- **7 structures d'hébergement des familles** conventionnées par le Département, dont 2 spécialisées dans l'accueil des victimes de violences (association Gammes, association Habitat jeune Montpellier...);
- **3 logements et un accompagnement renforcé des familles** hébergées par la structure Solidarité Urgence Sétoise (SUS).

→ **L'hébergement à l'hôtel** : devant faire face à **une hausse importante du nombre de victimes** de violences conjugales (hausse 35% en 2020 à plus de 50% en 2023), le Département a financé **13 824 nuits hôtelières** pour un montant total de **3 000 000 € par an** afin d'héberger dans l'urgence les femmes avec enfants.

→ **Les protocoles de coopération pour la mise à l'abri des victimes dans la ruralité** : s'inscrivant dans une démarche de co-pilotage avec l'Etat, le Département a mis en place **13 protocoles de coopération co-signés par les communes et intercommunalités**, l'Etat et la gendarmerie afin de proposer des solutions d'hébergement d'urgence pour les victimes de violences intrafamiliales avec leurs enfants la nuit et les week-ends lorsque les services sociaux sont fermés.

Un Département volontariste au-delà de ses compétences obligatoires

Le Département a fait le choix de mener une politique volontariste, aux côtés de l'Etat, en matière de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants, y consacrant **plus de 12 millions d'euros entre 2021 et 2024**, dont **plus de 10% devraient être pris en charge par l'Etat**.

Depuis 2021, le Département a ainsi mis en place et co-financé plusieurs initiatives :

→ **Mise à disposition de 6 intervenants sociaux en gendarmerie et commissariat**

Le Département a mis en place **6 intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG)** permettant **un accueil et une intervention qualifiés auprès des victimes de violences au sein des commissariats et des brigades** et assurant un rôle d'interface entre les différents acteurs (sécurité, justice, santé et action sociale) pour un accompagnement global des personnes. **Ces postes sont co-financés par l'Etat** via le Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) dans le cadre d'une convention triennale (2021-2024).

Le déploiement de **6 ISCG** permet de couvrir les zones de la police sur les commissariats de Montpellier, Sète et Béziers et sur les zones de la gendarmerie de

Béziers, Lodève et Pézenas, et Castelnau et Lunel. En 2023, **les ISCG ont accueilli plus de 2 000 personnes** et ont connu une hausse d'activité de + 15% par rapport à 2022.

Mais depuis 2023, le Département constate un désengagement de l'Etat dans le financement de ce dispositif, plafonnant son financement à 33%, le reste à charge devant être compensé par les collectivités territoriales partenaires engagées dans cette lutte contre les violences.

Aujourd'hui, ces 6 postes sont **financés à hauteur de 58% par le Département**, représentant un montant global de **364 500 € par an** et un reste à charge de plus de **236 000 €**.

→ Un accueil de proximité dans 6 Maisons des Solidarités

Les 6 Maisons des solidarités (MDS) proposent **un accueil de proximité et un accompagnement social global** aux victimes de violences intrafamiliales (mises à l'abri, aides financières, accès aux droits, accès au logement, soutien à la parentalité).

Les agents des MDS participent également activement aux travaux des **10 réseaux interprofessionnels** et en co-animent aux cotés des associations avec pour objectif de renforcer leur coordination et de développer de nouveaux outils de prise en charge.

→ Le soutien aux associations pour mieux accompagner les victimes

De plus, le Département soutient les initiatives nouvelles qui renforcent l'accompagnement des victimes et leurs familles à la hauteur de **146 000 € par an**, notamment au travers des 49 permanences de conseil juridique et psychologique du territoire.

Enfin, le Département a co-financé à hauteur de **18 300 € l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes, sexistes et intrafamiliales** lancé en novembre 2022 en partenariat avec l'Etat et la CAF de l'Hérault.

+ d'informations : violences.herault.fr

En cas d'urgence

39 19 Numéro d'écoute national
(24h/24, 7j/7, appel gratuit et anonyme)

115 Si vous avez besoin d'être hébergée en urgence
quand les services sociaux sont fermés
(24h/24, 7j/7, appel gratuit)

17 En cas de danger immédiat
(24h/24, 7j/7, appel gratuit)